

Lieu

Insert Brussels
Square de Meeûs 29
1000 Bruxelles

Dates

Les jeudis (9h-16h)
10/09/20
17/09/20

Examen Certassur

Jeudi (9h-10h30)
24/09/20

Formateur

Grégory Van Gossum

Prix

€ 600 (membres Assuralia)
€ 800 (Non-membres)



N° d'Accréditation
100001 A + B
Recyclage régulier
12 points Assurances



OBJECTIFS

Au terme de cette formation, les participants auront une bonne connaissance de la législation en assurances, du contrat d'assurance et des obligations qui en découlent.

GROUPE - CIBLE

Pour toute personne débutant dans le secteur de l'assurance et toute personne souhaitant disposer d'une culture générale en la matière.

PROGRAMME

➔ *Partie 4 de la loi du 4 avril 2014*

- ➔ Le champ d'application de la partie 4
- ➔ Les caractéristiques de la loi
- ➔ La notion d'assurance
- ➔ La classification des assurances selon la loi relative aux assurances
- ➔ La formation du contrat d'assurance
- ➔ La réglementation de la preuve
- ➔ L'obligation de déclaration
- ➔ La prime
- ➔ Les devoirs de l'assuré en cas de sinistre
- ➔ Les exclusions légales
- ➔ Durée et fin du contrat
- ➔ La prescription
- ➔ La stipulation pour autrui
- ➔ La coassurance

➔ *Les connaissances générales en assurances*

- ➔ Les assurances obligatoires principales
- ➔ L'Ombudsman des assurances

➔ *Les assurances de choses*

- ➔ Evaluation des biens à assurer

➔ *Contrôle des entreprises d'assurances et réglementation européenne*

- ➔ Les autorités de contrôle
- ➔ Le passeport européen et le « home country control »
- ➔ L'intermédiation et la distribution en assurances – partie 6 de la loi du 4 avril 2014
 - ➔ La surveillance exercée par la FSMA

Cette formation constitue une excellente préparation à l'examen Certassur "Législation" - Connaissances de base

